

ASSEMBLÉE PUBLIQUE

AVIS PUBLIC EST, PAR LES PRÉSENTES, DONNÉ À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES :

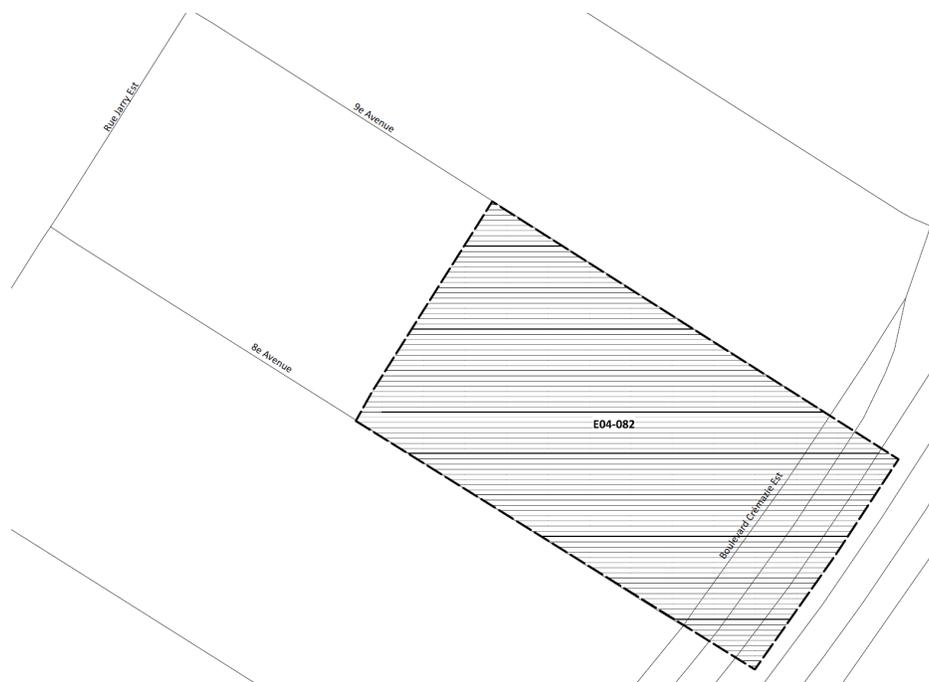
1. Le conseil d'arrondissement a adopté le 3 septembre 2024 le projet de règlement **01-283-121** intitulé : « Règlement modifiant l'annexe B du Règlement de zonage 01-283 et visant le retrait de la propriété située au 7979, 8^e Avenue (Église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs d'intérêt de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension ».

L'objet est de retirer la propriété située au 7979, 8^e Avenue (Église Saint-Bernardin-de-Sienne) de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs d'intérêt de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Le projet de règlement détaillé est disponible pour consultation.

Ce projet vise la zone E04-082 qui se situe entre les 8^e et 9^e Avenue, au nord du boulevard Crémazie Est.

Le territoire ainsi visé par le présent avis est montré ci-dessous :



2. ASSEMBLÉE PUBLIQUE :

Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1), ce projet de règlement fera l'objet d'une assemblée publique le **18 septembre 2024 à 18 h** au 405, avenue Ogilvy, salle 201 à Montréal.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse de l'arrondissement ou tout autre membre du conseil qu'elle désigne, expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer sur le sujet.

Ce projet de règlement fera aussi l'objet d'une consultation écrite du :

- **12 au 18 septembre 2024 à 16 h**

Au cours de cette consultation écrite, toute personne peut soumettre par écrit ses commentaires ou questions :

- via le formulaire disponible sur le site Internet de l'arrondissement : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques » en incluant obligatoirement les informations suivantes :
 - Nom et prénom
 - Adresse résidentielle
 - Numéro de téléphone et/ou adresse courriel

La documentation relative au projet de règlement sera disponible en ligne à l'adresse Internet suivante : <https://montreal.ca/vsp> à la rubrique « Connaître les prochaines assemblées publiques en cours ».

En tout temps, il est possible de rejoindre la responsable du dossier au 514-868-3495.

3. Ce projet de règlement n'est pas susceptible d'approbation référendaire en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1).

Fait à Montréal, le 4 septembre 2024

La secrétaire d'arrondissement,
Lyne Deslauriers